



avis de poursuites par commissaire de justice

Par **hamzabou**, le 20/03/2024 à 09:37

bonjourrrnj'ai reçu hier un avis de poursuites par commissaire de justice pour un stationnement tres genant avec un montant de 432 euros.rnrnje n'ai pas reçu un avis avant majoration pour la payer.rnrnje demande si ce n'est pas une arnaque ? (on me demande de payer sur le site creances-publique.fr)rnrnje vous savoir qu'elle est le délai pour que je paye ? (ils ont mentionné "nous faisons sommation de régler cette somme SANS DELAI")rnrnpuis je contester cette decision et demander que ce ne soit pas majoré ?

Par **BrunoDeprais**, le 20/03/2024 à 15:35

Bonjour, rnrn rnrnCe n'est pas forcément une arnaque.rnrnComment est arrivé ce courrier?

Par **hamzabou**, le 20/03/2024 à 15:40

J'ai oublié de le mentionner. Je l'ai reçu par courrier dans ma boîte à lettres.

Par **BrunoDeprais**, le 20/03/2024 à 16:38

D'accord, rnrnQuel est le montant de la contravention?rnrnPour le moment, le commissaire de justice n'a pas de trite exécutoire, il est encpore temps de payer la contravention (majorée), pour éviter ses frais. Par contre, si vous ne payez pas, ils ne vous lâcheront pas.rnrnA savoir,

mais il est trop tard, que les contraventions pour stationnement très gênant sont souvent contestées et que du coup les FDO évite de les mettre.

Par **Cmoi999**, le **21/03/2024** à **07:53**

BonjourrrnrnSi vous ne réglez pas l'huissier retournera le dossier à l'administration qui n'a pas besoin de titre exécutoire pour faire une saisie SADT sur votre compte bancaire